



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Madame Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole
Maire de Nantes
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9

LETTRE OUVERTE

Objet: Conseil de discipline

Madame la Maire Présidente,

Nous constatons un manque croissant de considération envers les avis rendus par le conseil de discipline. En effet, ces avis sont trop souvent insuffisamment pris en compte voire aucunement, au regard des décisions prises par la collectivité. Cette situation est de nature à remettre en cause la qualité du dialogue social. Nous vous rappelons que le conseil de discipline est une instance statutaire collégiale. Ces avis sont issus d'échanges entre toutes les parties à savoir agent.e.s, employeur, élu.e.s du personnel et en présence d'un juge administratif, garant de l'application du droit. Ces avis sont rendus dans une instance siégeant à parité et à l'issue d'un vote, ils disposent donc d'une légitimité de type participation démocratique.

La CGT souhaite aussi rappeler le rôle essentiel des représentant.e.s du personnel, membres du Conseil de discipline, qui examinent avec sérieux et rigueur les dossiers qui leurs sont soumis. Ce rôle nécessite du temps d'analyse et des échanges approfondis, afin de rendre des avis éclairés et responsables. Écarter ou ignorer cet investissement revient à dévaloriser le travail de nos élu.e.s, mais également à nier la voix des agent.e.s qu'ils représentent.

En tant que 2^{ème} employeur du département et 6^{ème} ville de France, cette situation est préjudiciable au climat social et est de nature à affaiblir le bien-fondé des conseils de discipline en général. Nous vous rappelons que malgré l'opposition de la CGT, sous la présidence de M. MACRON, a eu lieu la suppression unilatérale des conseils de discipline régionaux territoriaux (loi 2019-828), conseils qui disposaient, pour leur part, d'un avis conforme qui liait les collectivités.

En conséquence, nous demandons que les avis du conseil soient davantage considérés et respectés afin d'éviter, qui plus est, des dérives ou postures autoritaires en matière disciplinaire, qui feraient échos à des situations ou régimes politiques d'un autre âge existants encore dans d'autres pays.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame la Maire Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT